

Gestion du traitement personnel du patient hospitalisé en gériatrie :



Chatain C. ¹, Hubault M. ¹, Goubier-Vial C. ¹, Lépine M-A. ¹, Garcia V. ², Wesolowski S. ¹

¹Service Pharmacie, Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or, 69250 Albigny-sur-Saône

²Service d'hygiène hospitalière, qualité et gestion des risques, Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or, 69250 Albigny-sur-Saône



Audit de pratique

INTRODUCTION

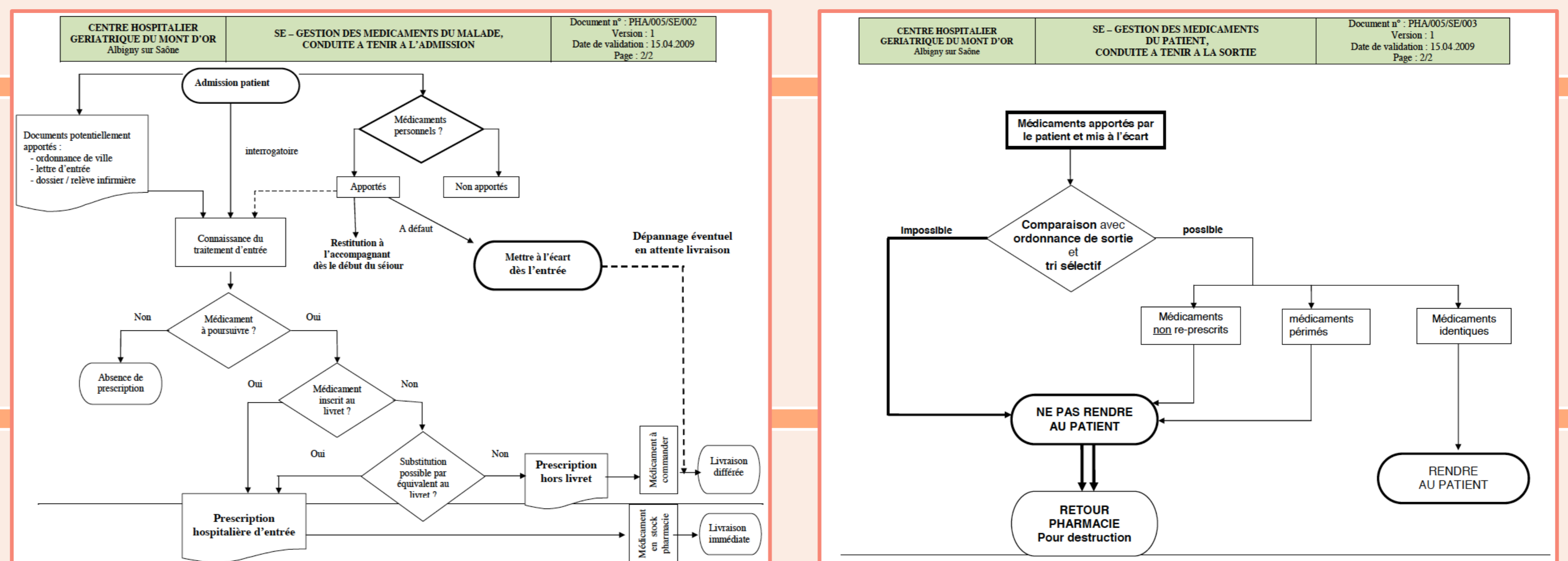
Les soignants sont régulièrement amenés à gérer des médicaments apportés par un patient hospitalisé ou sa famille. Une procédure décrivant la conduite à tenir à l'admission et à la sortie existe depuis 2009 au Centre Hospitalier Gériatrique. Dans le cadre du contrat de bon usage des médicaments et en application de l'arrêté du 6 avril 2011, nous avons décidé d'évaluer la procédure existante.

OBJECTIFS

- ✓ Connaître les pratiques actuelles
- ✓ Vérifier leur adéquation à la procédure existante →
- En vue de la réactualiser

PATIENTS & METHODES

- Audit prospectif de procédure
- Du 20/10/15 au 11/01/16
- Unités de médecine et soins de suite réadaptation gériatriques
- Deux grilles d'audit ont été élaborées :
 - Une pour les admissions
 - Une pour les sorties ou mutations
- Analyse des données à l'aide du logiciel Sphinx®



Pour chaque patient admis, une investigation a été menée par l'interne en pharmacie : interrogatoire soignant, patient et exploration des locaux (pharmacie de l'unité, salle de soins, chambre patient). Pour chaque traitement retrouvé, une grille d'audit d'admission a été remplie. Parallèlement, le même travail a été conduit pour les patients sortant jusqu'à obtention de 30 dossiers d'entrée et 30 de sortie.

RESULTATS

✓ Gestion des traitements à l'entrée

✓ Gestion des traitements à la sortie

20,4 % des patients sont arrivés avec un traitement personnel

Ces traitements sont majoritairement rangés dans la pharmacie de l'unité de soins (58,1 %). Ils sont principalement conservés dans un sac fermé et identifié au nom du patient (52,0 %)

26,7 % des traitements apportés sont utilisés pendant le séjour, toujours avec accord du médecin

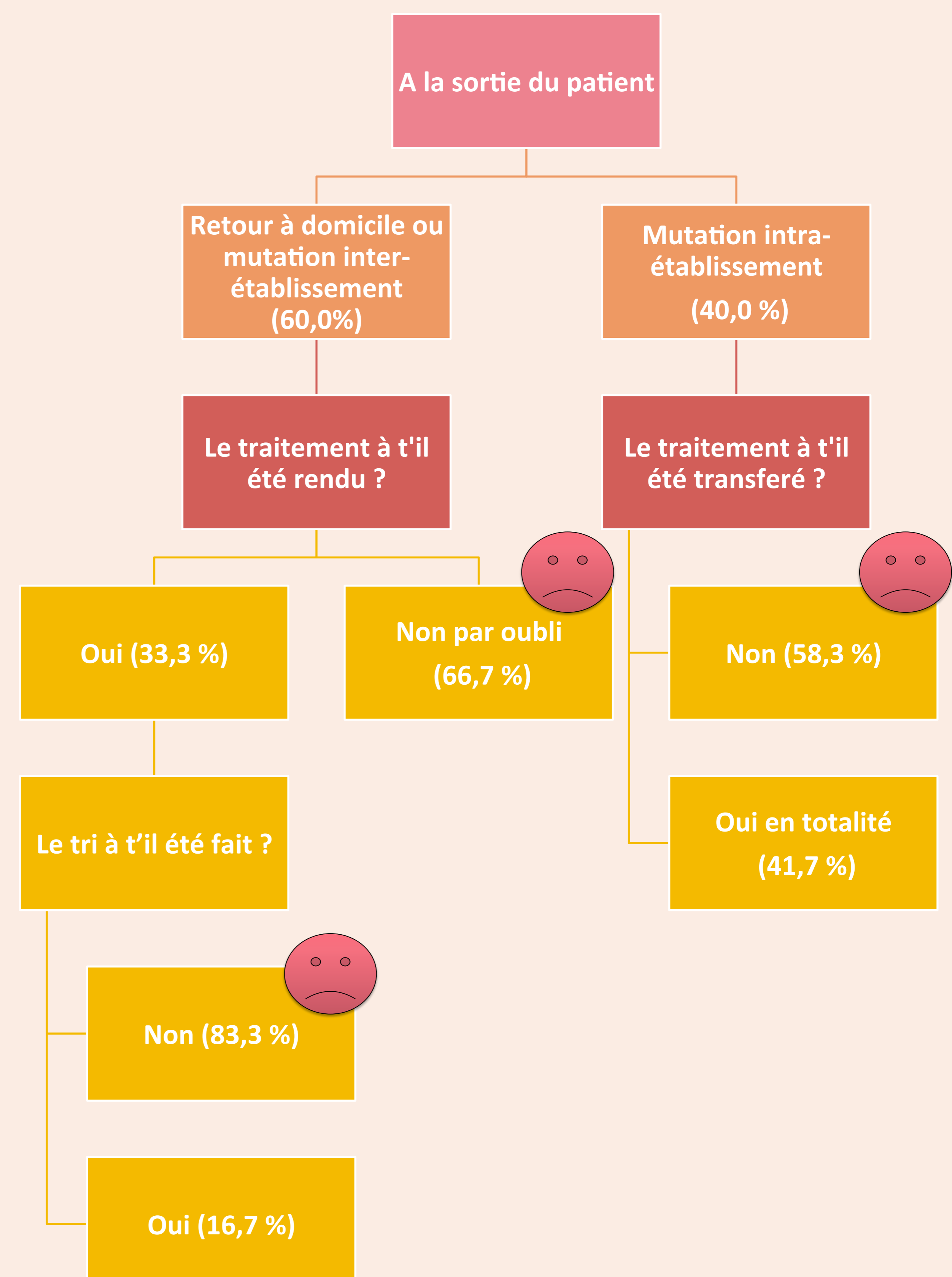
Pour quelles raisons ?

Molécule onéreuse que le patient vient de se procurer (50,0 %)

Refus de substitution (37,5 %)

Attente de la livraison de la PUI (12,5 %)

Parmi les traitements laissés au patient, 50,0 % sont utilisés pendant le séjour et pour tous ces médicaments utilisés, le patient est autorisé à prendre son traitement lui-même



DISCUSSION

- Conformité satisfaisante à la procédure existante pour un patient entrant au CHG avec un traitement personnel, en revanche la gestion à la sortie est défailante
- Ce travail s'inscrit dans la démarche actuelle de sécurisation et de prévention de la iatrogénie médicamenteuse
- Nécessité de réécrire la procédure en y intégrant les concepts de conciliation médicamenteuse aux points critiques que sont l'entrée, la mutation interne et la sortie du patient